

Réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le 24 novembre 2021 à 18 heures sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Dossiers D.E.T.R.
- 2) Travaux église : choix des entreprises
- 3) Demande SCI GUIPAR de la Ribière
- 4) Demandes de subventions des écoles
- 8) Divers

Présents : MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Absents excusés : M. Jérémy GORSSE qui a donné procuration à M. Claude TOURAND, M. Olivier NORE et M. Serge SAINTIGNY qui a donné procuration à Mme Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2021 est voté à l'unanimité.

1) **Dossiers D.E.T.R. :**

Madame Le Maire précise que les dossiers de demandes de subventions D.E.T.R. doivent être déposés à la Sous-Préfecture avant le 15 décembre 2021. Les dossiers seront classés en ordre prioritaire :

- 1 : atelier municipal
- 2 : salle des associations : toiture, réfection du logement, changement des fenêtres du 1^{er} étage.
- 3 : la Poste : chauffage et menuiseries.
- 4 : épareuse (tracteur tondeuse : non subventionnable).
- 5 : salle des fêtes : toiture, menuiseries, aménagement de la salle.
- 6 : vestiaires du foot.

2) **Travaux de l'Église :**

L'assistant de maîtrise d'œuvre a étudié les devis des entreprises qui ont répondu au marché des travaux de restauration de l'Église : bas-côté sud de la nef-tour est (clocher de la croisée)

L'estimation établie par le maître d'œuvre s'élève à 228 467,91 € H.T.

Les travaux ont été découpés en quatre lots :

Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille, traitement des façades, échafaudages et protections.

Lot 2 : analyse des matériaux.

Lot 3 : charpente en bois

Lot 4 : couverture tuiles plates-plomb et cuivre.

Les critères attribués se répartissent ainsi : 40 % sur les prix et 60 % sur la partie technique.

Le maître d'œuvre a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : Société SOCOBA pour 108 378,18 €

Lot 3 : Société ROUSSY pour 14 496,20 €

Lot 4 : Société ROUSSY : 98 296,59 €

Le lot 2 n'a pas été attribué, en attente.

La Commission d'ouverture des plis, réunie le 8 novembre 2021, a confirmé l'analyse du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le choix de la Commission.

3) Demande SCI GUIPAR de la Ribière :

La SCI GUIPAR a déposé une demande de permis de construire d'une maison d'habitation sur sa propriété. Cette demande a été refusée par le service instructeur départemental pour motif de zone non urbanisable.

La Commune peut demander une dérogation motivée auprès de Madame la Préfète pour obtenir une autorisation de construction exceptionnelle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de dérogation sur les motifs suivants :

- nouveaux habitants
- scolarisation des enfants
- développement touristique et économique.

4) Demandes de subventions des écoles :

Cette année, les deux écoles, maternelle et élémentaire, souhaitent faire un voyage.

L'école élémentaire partirait en Dordogne avec les enfants des trois classes du 11 au 15 avril 2022. Le coût s'élève à 17 985,25 € pour quatre nuitées. La Communauté de Communes participe à hauteur de 40,00 € par enfant soit 2 200,00 €, le Conseil Départemental à hauteur de 1 375,00 €, l'amicale des parents d'élèves pour 1500,00 €, la coopérative scolaire pour 5 000,00 € et la participation des parents à 284,75 € par enfant.

La demande de subvention auprès de la commune s'élève à 1 500,00 €.

L'école maternelle partirait à Saint Palais sur Mer avec les enfants des moyenne et grande sections les 23, 24 et 25 mai 2022. Le coût s'élève à 3 276,80 €. La Communauté de Communes participe pour 720,00 €, la coopérative scolaire pour 406,80 €, l'amicale des parents pour 800,00 €, la participation des parents pour 900,00 €.

La demande de subvention auprès de la commune est de 450,00 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de ces deux subventions.

5) Divers :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise au 1^{er} janvier 2022 pour un agent qui bénéficie de la promotion interne.
- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2022 pour deux agents qui bénéficient d'un avancement de grade.
- Les travaux prévus ont été réalisés par le Réseau d'insertion, en attente des travaux dans les jardins terrasses.
- Pour information : les containers seront lavés une fois par an par la Communauté de Communes.
- L'école du chat a déjà pris en charge la stérilisation de chats. Environ quinze chats errants ont été recensés. Une convention avec une fondation animalière sera signée pour obtenir une prise en charge de 50 %.
- L'éclairage et l'illumination de l'abbatiale sont en cours.

- Cantine : l'employée Maryline CHAUSSAT fera 1/2 h supplémentaire les lundi, mardi et jeudi pour permettre à l'agent Véronique RIVALLIER de quitter la cantine ½ heure plus tôt pour surveiller les enfants en récréation.
- Madame Véronique MARTIN a été recrutée pour remplacer monsieur Yvan FAVRAY, mis à disposition à la cantine du collège.
- Noël : si la crise sanitaire le permet, le repas des aînés est fixé au samedi 22 janvier 2022. Les trois restaurateurs chambonnais seront sollicités.
- Cadeaux aux employés municipaux : le montant est fixé à 40,00 € par employé municipal. En 2020, le Conseil Municipal avait décidé d'acheter les bons auprès des commerçants chambonnais. Cette année, les employés ont une préférence pour les bons de la Poste. Après discussion et vote (7 voix pour et 6 contre), le Conseil municipal achètera les cartes cadeaux auprès de la Poste.
- Bassins : réunion le jeudi 16 décembre 2021 à 19H00.
- Un conseiller numérique, mis à disposition par le Conseil Départemental, est présent tous les mercredis de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 à la médiathèque. Il se déplace, si besoin, chez l'habitant. Tout le monde peut en bénéficier quel que soit le besoin : internet, messages téléphoniques etc... Ce service est gratuit.
- Lettre de CAP Chambon qui abandonne l'organisation de la brocante ainsi que le marché du terroir. L'assemblée générale de l'association se tiendra le 8 décembre 2021 à 19H00 à la salle des associations. Une discussion s'engage sur le devenir de ces deux manifestations.
- Suite à un accident de la circulation dans le virage du cimetière, la haie a été arrachée. La personne achètera des plants et les employés municipaux feront les plantations.
- Marché de Noël ; l'association UCAC ne peut pas prendre en charge l'organisation du marché de Noël par manque de bénévoles disponibles à cette période. Le marché est fixé au dimanche 19 décembre 2021 à partir de 14H00 si la crise sanitaire le permet et sera destiné en majorité aux enfants. La Commune et les p'tits bouchons (amicale des parents d'élèves) ont prévu une buvette, des maquilleuses, une carriole tirée par un cheval de trait, une conteuse et un spectacle de clown. Toutes ces animations seront gratuites.
- Stationnements et places handicapés : le marquage de ces emplacements est à l'étude et sera réalisé prochainement si la météo le permet.

La séance est levée à 19 H 40.